

Maître/-esse de sports en arts martiaux



Nature des tâches

Les maîtres et les maîtresses de sports en arts martiaux visent à améliorer progressivement la maîtrise du corps, la coordination, la capacité de réaction, la concentration et le contrôle de l'énergie spirituelle. L'exercice des différentes sortes d'arts martiaux contribue au développement de la personnalité. Les mouvements étant parfois compliqués et se déroulant de façon rapide, le personnel enseignant doit avoir un sens de l'observation particulièrement développé. Il ne se contente pas d'observer mais implique la totalité de sa personnalité dans son activité et sert de modèle.

Conditions d'admission

Les conditions varient en fonction du type d'arts martiaux, généralement un certain degré de maîtrise est requis, une formation professionnelle achevée, maturité avec expérience professionnelle ou qualification équivalente, recommandation FSJJ, brevet de premier secours en cours de validité et autres.

Goût pour les contacts et capacité à nouer des relations, vue d'ensemble et capacité à s'imposer, résistance physique et force, mouvements harmonieux, maturité personnelle et conscience de son rôle de modèle.

Formation

Judo: au moins 2 ans de formation continue. Titre obtenu: professeur de judo avec brevet fédéral (BF).

Karaté: cours de durée différente pour le/la professeur de Karaté avec brevet fédéral (BF).

Progression dans la maîtrise du sport. Cours de perfectionnement obligatoires tous les 2 ans.

Examen professionnel supérieur en tant qu'entraîneur de sport d'élite avec diplôme fédéral, directeur/-trice d'école d'une discipline sportive dipl.

Spécialisation: cours d'auto-défense pour les femmes.

Avancement: maître-/sse principal/-e; experts/-es aux examens; formateurs/-trices; maître-/sse indépendante/-e.